

Enseignement n° 14

LA PROCRÉATION ARTIFICIELLE

INTRODUCTION

Après avoir abordé la question de la régulation des naissances, nous allons continuer notre réflexion sur la fécondité de l'union conjugale en traitant la question de la procréation artificielle. Il va de soi que l'enseignement de l'Église à ce sujet apparaît de plus en plus inaudible, arbitraire, pour ne pas dire inhumain, face à la souffrance des couples vivant l'épreuve de la stérilité. Cet enseignement moral s'articule sur **deux points essentiels : le respect inconditionnel de l'être humain dès sa conception et l'originalité de la transmission de la vie humaine dans le mariage**. Notre exposé se développera donc d'abord en deux grandes parties. Dans la deuxième partie nous nous contenterons de voir la question de la fécondation artificielle homologue, la condamnation de la fécondation artificielle hétérologue étant plus facilement compréhensible. En effet, l'immense majorité des gens actuellement ne perçoivent pas pourquoi la conception d'une nouvelle personne humaine devrait être nécessairement le fruit de l'acte conjugal lorsqu'elle se réalise dans le cadre d'une vie conjugale. Nous commencerons par rappeler le sens et la grandeur de la procréation avant de traiter ces deux questions. Nous nous efforcerons de **mettre surtout en évidence les questions de fond** pour éclairer le jugement de l'Église par rapport à la procréation artificielle. Dans une troisième partie, nous essaierons de jeter un regard de sagesse sur le drame de la procréation artificielle et l'épreuve de la stérilité nous remettant devant la Divine Miséricorde, toujours capable de tourner le mal en bien.

I. PROCREATION ET RESPECT DES EMBRYONS

1. Foi au Dieu Créateur et Sauveur et respect inconditionnel de la vie humaine

Il est bon de rappeler que dans la procréation, l'homme et la femme ne créent pas, mais procréent seulement. « Chaque âme spirituelle est immédiatement créée par Dieu – elle n'est pas “produite” par les parents... » (CEC 365). La personne humaine est un esprit incarné et Dieu est le « Père des esprits » (Hb 12, 9). Sans « s'engager expressément sur une affirmation

d'ordre philosophique »¹, le Magistère actuel de l'Église souligne avec insistance le fait que tout induit à penser **la création de l'âme dès le moment de la conception**². De toute façon, comme Jean-Paul II le souligne « au-delà des débats scientifiques et même des affirmations philosophiques à propos desquelles le Magistère ne s'est pas expressément engagé » : « l'enjeu est si important que, du point de vue de l'obligation morale, **la seule probabilité de se trouver en face d'une personne suffirait à justifier la plus nette interdiction** de toute intervention conduisant à supprimer l'embryon humain »³.

Il est bon ici de rappeler que la vie humaine n'est pas le fruit du hasard, mais elle est toujours **le fruit d'une « prédestination »** (cf. Ép 1, 5) c'est-à-dire, plus précisément, de la décision prise par Dieu de se communiquer à l'homme. À la différence des autres créatures, Dieu nous a créés pour se donner à nous : l'homme, comme l'a rappelé le Concile Vatican II, est « la seule créature sur terre voulue pour elle-même »⁴. Dieu a connu et aimé chacun de nous avant que nous n'existions. Le moment de la conception d'une nouvelle personne humaine est le moment sacré où Dieu dans son amour éternel crée à son image un être prédestiné « dès avant la fondation du monde » (cf. Ép 1, 4) à la vie éternelle. Il nous a aimés avant de nous appeler à l'existence avec un amour qui désire aller jusqu'au don total. **Notre création est le premier moment de la réalisation d'un dessein éternel** qui s'est accompli par l'Incarnation rédemptrice. Dieu nous donne l'existence avant de nous donner sa grâce, la vie divine. On perçoit ici en quel sens fort **notre vie est le fruit de l'amour de Dieu**. Dieu nous a créés par et dans l'amour. Son amour éternel nous enveloppe et nous porte et c'est dans cet amour créateur et sauveur que nous avons « la vie, le mouvement et l'être » (cf. Ac 17, 28). C'est pour cela que la conception d'une nouvelle personne humaine est un événement infiniment plus important que la création du monde visible. Elle est tout enveloppée d'un mystère d'amour, le « grand mystère » (cf. Ép 5, 32) qui est à l'origine de toute la création. De là découle l'originalité de la vie humaine comme nous allons le montrer par la suite.

Nous avons ainsi l'espérance que toute vie humaine est portée par un amour rédempteur. Dieu a assumé notre condition humaine jusqu'à se charger de nos maladies et de nos infirmités corporelles et spirituelles pour nous ouvrir le chemin de la vie éternelle. Toute vie est portée

¹ Selon l'expression utilisée par le Cardinal Ratzinger : « Certes, aucune donnée expérimentale ne peut être de soi suffisante pour faire reconnaître une âme spirituelle ; toutefois, **les conclusions scientifiques sur l'embryon humain fournissent une indication précieuse pour discerner rationnellement une présence personnelle** dès cette première apparition d'une vie humaine : comment un individu humain ne serait-il pas une personne humaine ? Le Magistère ne s'est pas expressément engagé sur une affirmation de nature philosophique, mais il réaffirme d'une manière constante la condamnation morale de tout avortement provoqué. » (*Donum vitae*, I, 1).

² « Dès que l'ovule est fécondé, se trouve inaugurée une vie qui n'est ni celle du père ni celle de la mère, mais d'un nouvel être humain qui se développe par lui-même – Il ne sera jamais rendu humain s'il ne l'est pas dès lors. À cette évidence de toujours [...] **la science génétique moderne apporte de précieuses confirmations**. Elle a montré que, dès le premier instant, se trouve fixé le programme de ce que sera ce vivant : un homme, cet homme individuel avec ses notes caractéristiques déjà bien déterminées. Dès la fécondation, est commencée l'aventure d'une vie humaine dont chacune des grandes capacités demande du temps pour se mettre en place et se trouver prête à agir. » (*Donum vitae*, I, 1).

³ *L'Évangile de la vie*, 60.

⁴ *Gaudium et spes*, 24, §3.

par un amour plus fort que le mal. **De la foi au Dieu Créateur et Sauveur découle une confiance inébranlable en la valeur de la vie et un respect inconditionnel de cette vie donnée par Dieu.** Nous pouvons vivre dans la certitude que tant que le Seigneur nous donne de vivre sur cette terre, c'est que nous avons encore un chemin à faire pour entrer dans la vraie vie : « La vie physique, par laquelle commence l'aventure humaine dans le monde, n'épuise assurément pas en soi toute la valeur de la personne, et ne représente pas le bien suprême de l'homme qui est appelé à l'éternité. Toutefois, **elle en constitue d'une certaine, manière la valeur "fondamentale"**, précisément parce que c'est sur la vie physique que se fondent et se développent toutes les autres valeurs de la personne. L'inviolabilité du droit à la vie de l'être humain innocent "depuis le moment de la conception jusqu'à la mort" est un signe et une exigence de l'inviolabilité même de la personne, à laquelle le Créateur a fait le don de la vie. »⁵ en vue de ce don le plus grand qu'est le don de la vie éternelle.

2. De l'humanisme athée au drame de l'avortement

La raison d'être de l'homme est Dieu. C'est pourquoi il est révélé à lui-même par la révélation du Père et de son amour⁶. La perte du sens de Dieu comme notre origine et notre fin, entraîne nécessairement **la perte du sens de l'homme**, du sens de la vie. Nous vivons dans une société post-chrétienne qui a gardé des valeurs chrétiennes, mais en a perdu les fondements. Notre société continue, notamment, à affirmer la dignité inaliénable de tout homme. Mais en réalité cette affirmation se révèle sans force parce que sans vision profonde, sans intelligence du cœur qui voit. Il manque la lumière divine qui seule peut nous rendre **capable de percevoir l'image de Dieu en l'autre** comme l'a souligné Benoît XVI : « Si le contact avec Dieu me fait complètement défaut dans ma vie, je ne peux jamais voir en l'autre que l'autre, et je ne réussis pas à reconnaître en lui l'image divine. »⁷. Il manque la confiance en la vie, dans le sens de la vie, qui permet d'en accepter les limites actuelles. **Il manque la sagesse et l'espérance** tout à la fois. C'est pourquoi notre monde se retrouve de plus en plus froid et inhumain tout en se voulant humaniste et respectueux des droits de l'homme.

Autrement dit **la perte du sens de la vie entraîne la perte du respect de la vie**. L'homme ne trouve plus en lui la force de la porter jusqu'au bout dans l'épreuve. D'où le drame de l'avortement, comme celui de l'euthanasie, qui résultent l'un et l'autre d'un aveuglement et d'une faiblesse liés à la non foi et la non espérance en l'amour miséricordieux de Dieu. Il ne s'agit pas ici d'évaluer la responsabilité morale des personnes mais de mettre en évidence la

⁵ *Donum vitae*, Introduction, 4.

⁶ Comme l'a enseigné le Concile Vatican II : « Nouvel Adam, le Christ, dans la révélation même du mystère du Père et de son amour, manifeste pleinement l'homme à lui-même et lui découvre la sublimité de sa vocation. » (*Gaudium et spes*, 22, §1).

⁷ *Deus caritas est*, 18. Benoît XVI est revenu sur cette pensée à maintes reprises et notamment lors de la messe pour la solennité de la Mère de Dieu, le 1^{er} janvier 2010 : « Mais **qui, sinon Dieu, peut garantir, pour ainsi dire, la "profondeur" du visage de l'homme ?** En réalité, ce n'est que si nous possédons Dieu dans notre cœur, que nous sommes en mesure de saisir dans le visage de l'autre un frère en humanité, non pas un moyen mais une fin, non pas un rival ou un ennemi, mais un autre moi-même, une facette du mystère infini de l'être humain. Notre perception du monde et, en particulier, de nos semblables, dépend essentiellement de la présence en nous de l'Esprit de Dieu. ».

racine spirituelle du mal. Parce que l'homme n'est pas porté par la « grande espérance »⁸, parce qu'il n'attend plus rien en réalité de la vie, ni pour lui, ni pour l'autre, il en vient à concevoir la suppression de la vie d'un embryon mal formé comme un bien, comme un devoir « thérapeutique » face à une vie qui, pour lui, ne vaut pas la peine d'être vécue⁹. De même, là où la femme ne se sent pas la force d'assumer elle-même sa maternité, il semble préférable de faire mourir que de faire adopter. En réalité, **si la vie est pour l'Église la valeur « fondamentale », c'est parce qu'elle est un chemin**, le chemin de la vie éternelle et non parce qu'elle aurait en elle-même une valeur absolue. D'une manière paradoxale, l'Église qui relativise cette vie physique est prête à la défendre jusqu'au bout alors que le monde moderne qui veut mettre tout son espoir dans cette vie-là finit par la déprécier. **C'est le regard de sagesse que nous portons sur la vie qui lui donne sa vraie valeur**¹⁰ : Dieu a tout assumé de nos existences pour faire de chaque instant de nos vies un pas vers l'éternité. Chacun de ces instants peut et doit être reçu des mains de Dieu comme un don très précieux. **Il n'y a aucune vie qui soit condamnée au malheur** parce qu'il existe dans le monde un amour plus fort que le mal.

3. Quelques avertissements au sujet du respect dû à l'embryon

Du respect inconditionnel de la vie humaine dès le premier instant de sa conception c'est-à-dire **du grand oui de l'Église à la vie découle un certain nombre d'interdits**, de « non » quant à des pratiques rendues possibles par la technique et banalisées dans notre société du fait de l'anesthésie des consciences. C'est ici qu'il nous faut rester vigilant et demeurer à l'écoute du Magistère pour ne pas participer à notre insu à la culture de mort ambiante. L'Église nous avertit ainsi que de plus en plus de techniques présentées comme contraceptives sont en réalité abortives. Il s'agit non seulement des techniques interceptives et contragestives¹¹, mais aussi des pilules ayant un effet à la fois contraceptif et antinidatoire sans parler du stérilet qui a un effet évidemment abortif.

⁸ Pour reprendre l'expression utilisée par Benoît XVI dans *Spe salvi*, 39 : « Mais dans les épreuves vraiment lourdes, où je dois faire mienne la décision définitive de placer la vérité avant le bien-être, la carrière, la possession, la certitude de la véritable, de **la grande espérance** (...) devient nécessaire. ».

⁹ Faute de voir l'enfant dans l'espérance que procure l'amour et le projet de Dieu sur lui, on en arrive à la réduire à notre projet humain sur lui et à déclarer comme l'a fait le responsable du Centre d'études et de conservation des œufs et du sperme (Cecos) de Cochin, Jean-Marie Kunstmann, face au désarroi des parents amenés à détruire des embryons tant désirés : « *On arrive à s'en sortir en partant du projet d'enfant, l'embryon est quelque chose à partir du moment où il a un avenir dans la tête de ses parents. Sinon on devient fou.* » (cité dans **un article du *Nouvel Observateur* de juin 2006 sur ces « ovnis nés des succès de la science »**), C'est l'homme qui prend la place du Créateur et donne à l'enfant non seulement sa raison et son droit de vivre, mais plus radicalement d'être quelque chose ou non.

¹⁰ Faute d'en voir le sens, l'homme n'en perçoit plus « la grandeur et le prix » selon l'expression de Jean-Paul II utilisée dans son encyclique *Evangelium vitae* : « L'homme est appelé à une plénitude de vie qui va bien au-delà des dimensions de son existence sur terre, puisqu'elle est la participation à la vie même de Dieu. **La profondeur de cette vocation surnaturelle révèle la grandeur et le prix de la vie humaine**, même dans sa phase temporelle » (n° 2).

¹¹ « À côté des méthodes contraceptives proprement dites qui empêchent la conception après un acte sexuel, il existe d'autres moyens techniques qui agissent après la fécondation, avant ou après l'implantation de l'embryon déjà formé dans l'utérus. Ces techniques sont dénommées *interceptives*

Les pilules progestatives macro-dosées (ou microprogestatifs) peuvent être abortives dans la mesure où le microdosage ne bloque pas l'ovulation. Leur mode d'action intervient à trois niveaux : sur la glaire cervicale en réduisant la pénétration des spermatozoïdes, sur les trompes en limitant la migration de l'œuf et sur l'endomètre en empêchant la nidation. Seule la pilule microprogestative « CERAZETTE (Desogestrel) » bloque l'ovulation dans environ 95% des cas¹². Les pilules oestroprogestatives (normo-dosées ou mini-dosées) et les pilules progestatives macro-dosées bloquent normalement l'ovulation tout en agissant sur la glaire cervicale et l'endomètre. Malgré tout, des ovulations a priori peu fréquentes peuvent survenir. Il n'existe pas suffisamment d'études référencées sur le sujet pour pouvoir quantifier de façon rigoureuse ces ovulations non bloquées (dites ovulations échappées)¹³

Elle montre aussi clairement que « **la cryoconservation est incompatible avec le respect dû aux embryons humains** : elle présuppose leur production *in vitro*, et les expose à de graves dangers de mort ou à des altérations de leur intégrité physique, ainsi que le montre le pourcentage élevé qui ne survit pas à la technique de congélation et de décongélation. »¹⁴ De plus, même si « toutes les pertes d'embryons dans la procréation *in vitro* ne sont pas liées au même titre à la volonté des parties prenantes », « il s'avère que, dans de nombreux cas, l'abandon, la destruction ou les pertes d'embryons sont prévus et voulus. Les embryons produits *in vitro* qui présentent des défauts sont systématiquement écartés. »¹⁵

Elle enseigne aussi que **le diagnostic prénatal** est moralement licite seulement « si les méthodes utilisées, avec le consentement des parents convenablement informés, sauvegardent la vie et l'intégrité de l'embryon et de sa mère, **sans leur faire courir de risques disproportionnés** »¹⁶ Il y a donc un devoir moral de vérifier s'il est justifié par une urgence vraie du diagnostic et par l'importance des résultats qui seront obtenus en faveur de l'embryon lui-même et non pour son éventuelle élimination. En réalité le principe général est simple : « l'amour de Dieu ne fait pas de différence entre celui qui vient d'être conçu et se trouve encore dans le sein de sa mère, et l'enfant, ou le jeune, ou bien encore l'homme mûr ou

lorsqu'elles interviennent avant l'implantation de l'embryon dans l'utérus maternel, et *contragestives* si elles provoquent l'élimination de l'embryon à peine implanté. » (*Dignitas personae*, 23).

¹² Journal de Gynécologie Obstétrique et Biologie de la Reproduction – Volume 37, numéro 7, pages 637 à 660 (novembre 2008)

¹³ “Postfertilization Effects of Oral Contraceptives and Their Relationship to Informed Consent”.
Walter L. Larimore, MD ; Joseph B. Stanford, MD, MSPH,
http://www.polycarp.org/larimore_stanford.htm

¹⁴ *Ibid.*, 18.

¹⁵ *Ibid.*, 15. Il est bon ici de s'arrêter sur quelques chiffres : « La procréation scientifique, c'est-à-dire artificielle, entraîne également un gaspillage embryonnaire considérable en raison de son faible rendement : près de 95% à 97% des embryons procréés *in vitro* succombent sans avoir jamais vu le jour ! Cela signifie que pour 5 000 naissances issues de fécondation *in vitro*, les biologistes ont fécondé près de 100 000 à 170 000 embryons humains. La société procréatique est une société de surproduction et de surconsommation embryonnaire. Quel est le sens d'une telle logique mortifère ? » (Benoît Bayle, *A la poursuite de l'enfant parfait*, Robert Laffont, Paris 2009, p. 117.)

¹⁶ *Donum vitae*, I, 2. « L'obligation d'éviter les risques disproportionnés indique un authentique respect des humains et la rectitude des intentions thérapeutiques ; elle implique que le médecin “devra avant tout évaluer les conséquences négatives éventuelles qu'une technique déterminées d'exploration pourrait avoir sur l'embryon et qu'il évitera de recourir à des procédés de diagnostic dont l'honnête finalité et innocuité substantielle ne présente pas de garanties suffisantes. » (*Ibid.*)

âgé. Il ne fait pas de différence, car en chacun d'eux il voit l'empreinte de sa propre image et ressemblance [...] C'est pourquoi le Magistère de l'Église a constamment proclamé le caractère sacré et inviolable de chaque vie humaine, de sa conception jusqu'à son terme naturel. »¹⁷

II. INSEMINATION ET FECONDATION ARTIFICIELLES

Comme nous l'avons annoncé, nous ne traiterons que de la question la plus délicate, la plus difficile à comprendre : l'insémination et la fécondation artificielles **homologues**. Pour l'insémination et la fécondation artificielles hétérologues, nous nous contenterons de rappeler ce qui devrait être une évidence pour chacun : « La fécondation artificielle hétérologue est contraire à l'unité du mariage, à la dignité des époux, à la vocation propre des parents et au droit de l'enfant à être conçu et mis au monde dans le mariage et par le mariage. »¹⁸ Nous allons essayer de montrer que même si « pratiquées au sein du couple, ces techniques (insémination et fécondation artificielles homologues) sont peut-être moins préjudiciables » qu'une procréation artificielles hétérologues, elles « restent moralement irrecevables. » (CEC 2377).

1. La coopération des époux à l'œuvre d'amour de Dieu

Comme nous l'avons vu dans l'enseignement sur la contraception, les parents ont le très grave devoir de **coopérer à l'œuvre créatrice et salvifique de l'Amour divin**. Ils sont appelés à coopérer au don de l'existence et plus encore au don de la vie éternelle. La procréation est toute relative à un engendrement spirituel, comme le don de l'existence est tout relatif au don de la vie éternelle. Il y a une joie à « donner » la vie physique, mais il y a une joie bien plus grande à « donner » la vie éternelle ou plutôt à collaborer à l'œuvre de la rédemption qui est infiniment plus grande que celle de la création. Et cette collaboration commence dès la conception, puisque dès sa conception l'enfant est fait pour vivre de Dieu. **Les parents sont ainsi dès le commencement les serviteurs d'un dessein d'amour**, d'un « grand mystère » qui les dépasse infiniment. Ils sont donc appelés à vivre la procréation en se laissant guider par la sagesse divine pour coopérer fidèlement au dessein éternel de Dieu pour leur enfant.

Or comme nous l'avons mis en lumière dès le début, la création de l'âme spirituelle par Dieu est l'œuvre, le fruit de son amour pour nous. Il ne veut pas nous donner l'existence sans nous

¹⁷ *Dignitas personae*, 16. Cette même instruction de la Congrégation de la Doctrine de la foi rappelle en citant un discours de Benoît XVI du 27 février 2007 qu'« En l'homme, créé à l'image de Dieu, se reflète, à chaque phase de son existence, “le visage de son Fils unique [...] Cet amour infini et presque incompréhensible de Dieu pour l'homme révèle jusqu'à quel point la personne humaine est digne d'être aimée en elle-même, indépendamment de toute autre considération – intelligence, beauté, santé, jeunesse, intégrité et ainsi de suite. En définitive, **la vie humaine est toujours un bien, car 'elle est dans le monde une manifestation de Dieu, un signe de sa présence, une trace de sa gloire'** (cf. *Evangelium vitae*, n. 34) » (n° 8).

¹⁸ *Donum vitae*, II, 2.

envelopper en même temps de son amour. Quand dociles à l'appel de Dieu, l'homme et la femme s'unissent pour ne faire qu'une seule chair, ils sont signes et instruments de l'Amour divin, qu'ils en aient conscience ou non¹⁹. **Plus encore en s'aimant l'un l'autre dans l'obéissance à la volonté de Dieu, ils demeurent dans l'Amour de Dieu** au sens où le Christ dit : « Demeurez en mon amour. Si vous gardez mes commandements, vous demeurerez en mon amour. » (Jn 15, 9). Autrement dit, il se crée par leur union réalisée selon le commandement de Dieu un espace d'amour et de paix, qui est le seul lieu digne de la conception d'une nouvelle personne humaine. **C'est ainsi que la conception se réalise concrètement et pleinement comme le fruit de l'Amour de Dieu au travers de l'union conjugale vécue selon Dieu et en Dieu.** Au moment sacré de la conception, les époux doivent laisser passer la présence et l'amour de Dieu, les rendre sensibles et concrets par une union conjugale totale, engageant à la fois l'âme et le corps. Celle-ci est le lieu à la fois corporel et spirituel, en lequel la conception d'une personne prédestinée à la vie éternelle peut et doit se réaliser. Leur service de la vie est dès le début un service de la vie à la fois physique et spirituelle. **Dès le premier instant de sa conception, la personne humaine a besoin de baigner dans l'Amour divin.** Elle est dès le début de son existence *capax Dei*. Voilà pourquoi « **l'acte de l'amour conjugal est considéré dans l'enseignement de l'Église comme l'unique lieu digne de la procréation humaine.** »²⁰ Le mariage est une réalité sacrée au service de ce moment sacré qu'est la conception d'une nouvelle personne humaine.

2. La condamnation des interventions techniques se substituant à l'acte conjugal

À propos de la régulation des naissances, nous avons vu comment les époux doivent demeurer ouverts à la vie dans leur union conjugale non seulement avec leur cœur, mais aussi avec leur corps. **La spécificité de leur amour conjugal est d'être tout entier au service de la vie** à la fois corporelle et spirituelle. C'est en acceptant de mettre leur union au service de la paternité de Dieu qu'ils peuvent s'aimer d'un amour pur, aller jusqu'au bout du don d'eux-mêmes et expérimenter une vraie communion dans leur commune obéissance à Dieu²¹. Nous voyons maintenant que réciproquement leur service de la vie doit se réaliser toujours à l'intérieur de leur union conjugale s'exprimant et se réalisant pleinement dans l'acte conjugal. Ainsi peut se comprendre davantage le principe fondamental du lien indissoluble entre ces deux significations de l'acte conjugal que sont l'union et la procréation²². « **La même**

¹⁹ Il est bon de rappeler ici que la grâce prévenante est offerte à tout homme pour qu'il puisse accomplir la volonté de Dieu.

²⁰ *Donum vitae*, II, 5.

²¹ C'est dans un commun abandon à Dieu, en effet, que nous pouvons nous retrouver unis les uns aux autres en lui dans un même élan vers l'Unique.

²² « L'enseignement de l'Église sur le mariage et la procréation humaine affirme **"le lien indissoluble que Dieu a voulu, et que l'homme ne peut rompre de sa propre initiative, entre les deux significations de l'acte conjugal : union et procréation.** En fait, par sa structure intime, l'acte conjugal, unissant les époux par un lien très profond, les rend aptes à la génération de nouvelles vies, selon les lois inscrites dans l'être même de l'homme et de la femme". Ce principe, fondé sur la nature du mariage et la connexion intime de ses biens, entraîne des conséquences bien connues sur le plan de la paternité et de la maternité responsables : **"C'est en sauvegardant les deux aspects essentiels, union et procréation, que l'acte conjugal conserve intégralement le sens d'amour mutuel**

doctrine relative au lien entre les significations de l'acte conjugal et les biens du mariage » éclaire à la fois le problème moral de la contraception et « le problème moral de la fécondation artificielle homologue, car "il n'est jamais permis de séparer ces divers aspects au point d'exclure positivement soit l'intention procréatrice, soit le rapport conjugal" »²³. « C'est pourquoi la fécondation est licitement voulue quand elle est le terme d'un "acte conjugal apte de soi à la génération, auquel le mariage est destiné par sa nature et par lequel les époux deviennent une seule chair". Mais la procréation est moralement privée de sa perfection propre quand elle n'est pas voulue comme le fruit de l'acte conjugal, c'est-à-dire du geste spécifique de l'union des époux. »²⁴ « Pour autant, la conscience morale "ne proscribit pas nécessairement l'emploi de certains moyens artificiels destinés uniquement soit à faciliter l'acte naturel, soit à faire atteindre sa fin à l'acte naturel normalement accompli". Si le moyen technique facilite l'acte conjugal ou l'aide à atteindre ses objectifs naturels, il peut être moralement admis. Quand, au contraire, l'intervention se substitue à l'acte conjugal, elle est moralement illicite. »²⁵

Remarquons que cette doctrine de *Donum vitae* affirmant clairement **l'acte conjugal comme le seul lieu digne de la conception d'une nouvelle personne humaine** éclaire en retour l'enseignement d'*Humanae vitae* au sens où il manifeste clairement que la condamnation morale de la contraception n'a de sens qu'à l'intérieur de la vie conjugale et même plus précisément d'un véritable acte conjugal c'est-à-dire d'un acte vraiment humain dans lequel la liberté de l'un et de l'autre est respectée même s'il n'est pas parfait au niveau de l'amour. Dans le cas d'unions extraconjugales comme dans le cas de violences conjugales, non seulement la contraception n'est pas illicite, mais dans la lumière de *Donum vitae*, nous pouvons dire qu'il y a un devoir d'éviter la conception d'une nouvelle personne. **Un acte de fornication ou un viol conjugal n'est pas moins indigne qu'une insémination artificielle homologue.**

3. La nécessité de l'acte conjugal lui-même

Beaucoup ne comprennent pas la condamnation morale de la procréation artificielle homologue parce qu'ils considèrent que l'amour des époux l'un pour l'autre dans la globalité de leur vie conjugale suffit pour assurer un lieu digne de la conception d'une nouvelle personne humaine même si celle-ci se réalise concrètement par un acte technique. En réalité si le mariage est un sacrement, c'est pour être un signe visible et un moyen concret de la grâce divine. **Ce n'est donc pas d'abord de leur amour humain, des sentiments qu'ils peuvent éprouver l'un pour l'autre, dont il s'agit, mais de leur acquiescement, de leur abandon à la**

véritable, et son ordination à la très haute vocation de l'homme à la paternité" » (*Donum vitae*, II, B, 4).

²³ *Ibid.*

²⁴ *Ibid.*

²⁵ *Ibid.* II, 6. Notons ici que les « interventions artificielles sur la procréation et l'origine de la vie humaine ne sont pas à rejeter parce qu'artificielles. Comme telles, elles témoignent des possibilités de l'art médical. Mais elles sont à évaluer moralement par référence à la dignité de la personne humaine, appelée à réaliser la vocation divine au don de l'amour et au don de la vie. » (*Ibid. Introduction*, 3.)

volonté divine, de leur fidélité à ne faire qu'une seule chair selon l'appel de Dieu sur eux²⁶. C'est, d'une manière particulière, au moment sacré de la conception qu'ils doivent, au travers de leur union, laisser passer l'Amour divin, dont toute nouvelle vie humaine est le fruit, puisque Dieu, et lui seul, nous a connus, aimés et désirés avant de nous créer. Autrement dit, **c'est leur union qui est et doit être féconde et elle demande à être vécu saintement** c'est-à-dire face à Dieu dans un esprit d'amour et de service de Dieu dans un plein respect de la loi naturelle qui est l'expression de sa Sagesse.

Il est bon aussi de se rappeler que l'union charnelle des époux est signe de l'union entre le Christ et son Église, qui est elle-même une union féconde, une union qui donne la vie au monde. De même que l'Église doit se laisser concrètement pénétrer par le Christ dans l'Eucharistie, ne faire ainsi qu'un seul Corps avec lui pour porter du fruit, de même la femme doit se laisser pénétrer par l'homme pour concevoir une nouvelle vie. **Leur union charnelle est signe** du « grand mystère » c'est-à-dire aussi **du dessein d'amour de Dieu** sur chaque homme qui commence à se réaliser par le don de l'existence et elle est au service de cette réalisation. Dieu aurait pu faire les choses autrement, mais il les a voulus ainsi, dans une admirable cohérence, du début jusqu'à la fin.

III. MISERE HUMAINE ET MISERICORDE DIVINE

Pour conclure, comme nous l'avons annoncé dans l'introduction, il est bon de jeter **un regard de sagesse** sur la profondeur du drame spirituel et humain que représente la procréation et sur l'espérance que nous ouvre le mystère du salut en incluant dans cette réflexion le chemin de grâce que le Christ ouvre aux conjoints au travers de l'épreuve de la stérilité. Il s'agit d'**une première ébauche de réflexion** que nous tâcherons d'approfondir par la suite dans le cadre de cet immense défi que représente la construction d'une « nouvelle culture de la vie »²⁷ apte à répondre aux angoisses et aux attentes des hommes de notre temps.

1. De l'usage de la technique à une dynamique de domination

Dans son refus de croire en l'amour créateur et sauveur de Dieu, l'homme moderne ne peut qu'être tenté par l'orgueil. **Il vit et agit comme s'il était son propre créateur** et cette tentation qui rejoint la tentation originelle le conduit à vouloir dominer, maîtriser la vie dans le refus de toute loi naturelle²⁸. Comme l'a souligné le cardinal Ratzinger, c'est « **l'orgueil**

²⁶ Redisons ici que ce fiat à la volonté de Dieu peut se faire sans qu'ils en aient conscience, comme une réponse à la grâce prévenante.

²⁷ Pour reprendre l'expression utilisée par Jean-Paul II dans *Evangelium vitae*, 95.

²⁸ Comme l'a dit le Cardinal Ratzinger dans sa présentation de l'instruction *Donum vitae* aux journalistes : « Pour comprendre le caractère inacceptable de cette logique de production appliquée à la procréation humaine, il est nécessaire de nous libérer d'une des convictions les plus néfastes que cette "technologie" a introduite dans notre conscience : l'idée que **la réalité ne possède pas une vérité qui lui soit propre, mais que ce soit l'intention de l'homme, et seulement elle, qui crée la**

qui nous fait penser que nous avons la capacité de produire l'homme»²⁹. La vie n'est plus reçue comme un don, enveloppé de mystère, mais elle est vécue comme un produit que l'homme peut transformer et manipuler allant jusqu'à « sélectionner arbitrairement ce qui, aujourd'hui, est proposé comme digne de respect »³⁰. La procréation artificielle apparaît comme l'expression la plus claire de sa volonté d'autonomie vis à vis de Dieu, l'affirmation de sa « toute puissance ». Elle va de pair avec ce que Benoît XVI appelle « l'absolutisme de la technique ».

L'enfant voulu et conçu « comme le produit d'une intervention de techniques médicales et biologiques » se retrouve réduit à « **devenir l'objet d'une technologie scientifique** »³¹. L'acte fondateur de l'existence de l'enfant n'est plus un acte par lequel deux personnes se donnent l'une à l'autre, il « remet la vie et l'identité de l'embryon au pouvoir des médecins et des biologistes, et instaure une domination de la technique sur l'origine et la destinée de la personne humaine. **Une telle relation de domination est de soi contraire à la dignité** et à l'égalité qui doivent être communes aux parents et aux enfants. »³² Même si à l'origine il est

signification ontologique de tout. » Le Cardinal montre par la suite qu'« une telle conception s'enracine en fin de compte dans la négation de la vérité de la création ».

²⁹ Nous pouvons faire nôtre sa prière : « Seigneur Jésus, le poids de la croix t'a fait tomber à terre. Le poids de notre péché, le poids de notre orgueil t'a terrassé. Mais ta chute n'est pas le signe d'un destin hostile, elle n'est pas la pure et simple faiblesse de celui qui est outragé. Tu as voulu venir à nous, nous qui, en raison de notre orgueil, gisons à terre. **L'orgueil qui nous fait penser que nous avons la capacité de produire l'homme a contribué à ce que les hommes soient devenus une sorte de marchandise, pouvant s'acheter et se vendre, tel un réservoir de matériaux pour nos expérimentations**, grâce auxquelles nous espérons vaincre la mort par nous-mêmes, alors qu'en vérité, nous ne faisons rien d'autre qu'humilier toujours plus profondément la dignité de l'homme. Seigneur, aide-nous parce que nous sommes tombés. Aide-nous à abandonner notre orgueil destructeur, en apprenant, par ton humilité, à nous relever de nouveau. » (Troisième station du chemin de Croix du Vendredi Saint 2005 au Colisée).

³⁰ « **La fécondation *in vitro*, la recherche sur les embryons, la possibilité du clonage et de l'hybridation humaine apparaissent et sont promues dans la culture contemporaine du désenchantement total qui croit avoir dissipé tous les mystères, parce qu'on est désormais parvenu à la racine de la vie.** C'est ici que l'absolutisme de la technique trouve son expression la plus grande. Dans ce genre de culture, la conscience n'est appelée à prendre acte que d'une pure possibilité technique. On ne peut minimiser alors les scénarios inquiétants pour l'avenir de l'homme ni la puissance des nouveaux instruments dont dispose la "culture de mort". À la plaie tragique et profonde de l'avortement, pourrait s'ajouter à l'avenir, et c'est déjà subrepticement *in nuce* (en germe), une planification eugénique systématique des naissances. D'un autre côté, on voit une *mens eutanastica* (mentalité favorable à l'euthanasie) se frayer un chemin, manifestation tout aussi abusive d'une volonté de domination sur la vie, qui, dans certaines conditions, n'est plus considérée comme digne d'être vécue. Derrière tout cela se cachent des positions culturelles négatrices de la dignité humaine. **Ces pratiques, à leur tour, renforcent une conception matérialiste et mécaniste de la vie humaine.** Qui pourra mesurer les effets négatifs d'une pareille mentalité sur le développement ? Comment pourra-t-on s'étonner de l'indifférence devant des situations humaines de dégradation, si l'indifférence caractérise même notre attitude à l'égard de la frontière entre ce qui est humain et ce qui ne l'est pas ? Ce qui est stupéfiant, c'est la capacité de sélectionner arbitrairement ce qui, aujourd'hui, est proposé comme digne de respect. Prompts à se scandaliser pour des questions marginales, beaucoup semblent tolérer des injustices inouïes. » (*Caritas in veritate*, 75)

³¹ *Donum vitae*, II, 4. Cela suppose aussi de reconnaître dans une vision unifiée de la personne humaine que « dans le corps et par le corps, on touche la personne humaine dans sa réalité concrète » (*Donum vitae*, Introduction, 3).

³² *Donum vitae* II, 5.

mû par une bonne intention, l'homme est entraîné dans une logique de domination selon le poids propre des actes qu'il pose³³ : « avec ces procédés, aux finalités apparemment opposées, la vie et la mort sont soumises aux décisions de l'homme, qui en vient ainsi à se constituer donateur de vie et de mort sur commande. **Cette dynamique de violence et de domination peut n'être pas perçue par ceux mêmes qui, en voulant l'utiliser, s'y assujettissent.** »³⁴

2. Impact sur le développement de l'enfant et puissance de la Divine Miséricorde

Le non-respect de la loi naturelle qui « exprime et prescrit les finalités, les droits et les devoirs qui se fondent sur la nature corporelle et spirituelle de la personne humaine »³⁵ ne peut qu'avoir des conséquences négatives sur la femme, l'homme aussi et sur leur vie de couple, mais nous reverrons cette question-là par la suite. Nous reprendrons aussi plus tard la question des pertes embryonnaires en même temps que celle de l'avortement. Nous nous contenterons ici de souligner l'intérêt des recherches actuelles sur l'impact de la procréation artificielle sur le développement psychologique de l'enfant. Deux choses apparaissent clairement. D'une part, la dynamique de domination mise en œuvre ne peut que favoriser **l'attente d'un enfant conforme au désir des parents**. Celui-ci n'est pas reçu humblement comme le fruit d'un projet divin qui dépasse infiniment les attentes humaines, mais voulu comme le résultat d'un projet et d'une action technique à mesure humaine³⁶. Cela ne peut pas ne pas avoir de conséquences sur le développement psychologique de l'enfant³⁷. D'autre part, il y a la question de **l'impact sur l'enfant survivant de la mort des embryons** issus de la même fratrie conceptionnelle. L'expérience semble indiquer clairement, même si cela n'est pas bien pris en compte³⁸, que certains peuvent « vivre la souffrance du syndrome du survivant qui se

³³ Tout comme l'usage de la pilule entraîne les personnes dans une mentalité contraceptive, une fermeture du cœur à la vie.

³⁴ *Ibid.* II, introduction.

³⁵ *Ibid.* Introduction, n° 3.

³⁶ Comme le constate Benoist Bayle : « L'enfant est fait pour soi, parce qu'on le veut, le couple l'a fait quand il l'a voulu et il voudrait qu'il soit comme on le veut. » « L'enfant désiré, c'est cet enfant qui a été choisi, qui a été sélectionné parmi d'autres possibles, sinon parmi d'autres réels. » « L'enfant désiré, c'est encore cet enfant qui a passé l'épreuve de l'échographie et des dosages hormonaux maternels, voire des tests génétiques. » « Autant dire qu'un lourd cahier des charges pèse sur les épaules de cet enfant soumis à la puissance du désir d'autrui. » (« *À la poursuite de l'enfant parfait. L'avenir de la procréation humaine* » Robert Laffont, p. 135).

³⁷ Benoist Bayle donne l'exemple d'une enfant née après fécondation extra corporelle et congélation embryonnaire. Pour sa mère, elle est un être à part car elle a surmonté l'épreuve de la congélation pour prouver sa capacité à vivre : « L'enfant se trouve investi sur un mode mégalomane, ce sera un être exceptionnel ! Que se passera-t-il si cet enfant n'est pas conforme à l'attente de ses parents ? » (*Ibid.* p. 144)

³⁸ Comme l'explique Benoist Bayle : « Les pertes embryonnaires, qu'elles soient naturelles ou provoquées, semblent donc prendre place dans l'histoire des personnes. Cette affirmation qu'enseigne la pratique clinique et la vie de tous les jours pour qui l'observe n'est pas encore suffisamment prise en considération aujourd'hui, non seulement car les connaissances sont encore récentes dans ce domaine mais aussi parce que des raisons idéologiques empêchent probablement d'y voir clair. Les souffrances que certaines pratiques procréatiques induisent restent difficiles à reconnaître. Un certain tabou les entoure. » (*Ibid.* p 150)

caractérise par un sentiment de toute-puissance, un sentiment d'être à part, ou un sentiment de culpabilité avec dépression ou sentiment de persécution avec mise à l'épreuve de la survie. »³⁹

Nous n'avons pas suffisamment de recul pour mesurer la répercussion sur le psychisme et sur le cœur de l'enfant de **ce grand vide que représente la substitution de l'acte conjugal par un acte technique**. C'est là une question plus délicate, mais ce que l'expérience a montré depuis longtemps, c'est l'importance primordiale de ce moment de la conception dans le développement psychique et spirituel de l'enfant. Cela dit, « bien qu'on ne puisse pas approuver la modalité par laquelle est obtenue la conception humaine dans la FIVETE, **tout enfant qui vient au monde devra cependant être accueilli comme un don vivant de la Bonté divine** et être éduqué avec amour. »⁴⁰ Il faut penser que **le Christ est descendu dans tous les vides**, les béances liées au péché et qu'il a le pouvoir de nous tirer de nos vides vers le Père. Plus encore « où le péché s'est multiplié, la grâce a surabondé » (Rm 5, 20) La Divine Miséricorde peut toujours tourner le mal en un bien plus grand. Dans un monde qui fait tout pour évacuer la paternité de Dieu, il faut espérer que, dans le cœur de beaucoup de ceux qui n'ont pas eu la grâce d'être conçus dans l'acte d'amour conjugal, l'Esprit de Vérité, notre Défenseur, fera entendre l'appel à reconnaître en Dieu notre vrai Père du ciel, Celui qui « nous a élus dans le Christ, dès avant la fondation du monde, pour être saints et immaculés en sa présence dans l'amour, nous a prédestinés à devenir ses fils adoptifs par Jésus Christ selon le bon plaisir de sa volonté » (Ép 1, 5).

3. L'appel et la grâce du Christ dans l'épreuve de la stérilité

« Grande est la souffrance des couples qui se découvrent stériles. " Que pourrais-tu me donner, demande Abram à Dieu ? Je m'en vais sans enfant ... " (Gn 15, 2). " Fais-moi avoir aussi des enfants ou je meurs ! " crie Rachel à son mari Jacob (Gn 30, 1). » (CEC 2374). Dans toute épreuve, il y a un appel à suivre le Christ. C'est à la fois un chemin de renoncement à soi-même et un passage sur une autre rive. Le renoncement à soi prend notamment ici la forme d'**un renoncement à un prétendu « droit à l'enfant »**⁴¹. C'est aussi un chemin d'espérance qui fait passer du désir naturel d'une fécondité humaine au désir surnaturel d'une fécondité spirituelle tout ordonnée au Royaume de Dieu. Accepter de suivre le Christ, c'est accepter de faire de sa vie une participation à l'œuvre de la rédemption. C'est accepter de ne plus vivre pour soi mais pour lui, en trouvant un sens nouveau et une joie nouvelle dans cette livraison de soi au Christ. L'obéissance des époux à l'ordre voulu par Dieu dans le mariage et l'humble acceptation de toutes les contraintes de la vie commune fait de celle-ci un sacrifice agréable à Dieu et fécond de la fécondité de la Croix. C'est pourquoi il est dit : « La femme stérile enfante sept fois, mais la mère de nombreux enfants se flétrit. » (1Sm 2, 5).

³⁹ *Ibid.* p. 146

⁴⁰ *Donum vitae*, II, 5.

⁴¹ « L'enfant n'est pas un *dû*, mais un *don*. Le " don le plus excellent du mariage " est une personne humaine. L'enfant ne peut être considéré comme un objet de propriété, ce à quoi conduirait la reconnaissance d'un prétendu " droit à l'enfant ". En ce domaine, seul l'enfant possède de véritables droits : celui " d'être le fruit de l'acte spécifique de l'amour conjugal de ses parents, et aussi le droit d'être respecté comme personne dès le moment de sa conception " (cf. " *Donum vitae* " II, 8). » (CEC 2378).

Sens et fécondité de l'union conjugale

L'épreuve de la stérilité peut être aussi l'occasion de s'ouvrir à d'autres formes de service de la vie comme l'a rappelé Donum vitae à la suite de Jean-Paul II : « Toutefois la stérilité, quels qu'en soient la cause et le pronostic, est certainement une dure épreuve. La communauté des croyants est appelée à éclairer et à soutenir la souffrance de ceux qui ne peuvent réaliser une légitime aspiration à la paternité et à la maternité. Les époux qui se trouvent dans ces situations douloureuses sont appelés à y découvrir l'occasion d'une participation particulière à la Croix du Seigneur, source de fécondité spirituelle. Les couples stériles ne doivent pas oublier que "même quand la procréation n'est pas possible, la vie conjugale ne perd pas pour autant sa valeur. La stérilité physique peut être l'occasion pour les époux de rendre d'autres services importants à la vie des personnes humaines, tels par exemple que l'adoption, les formes diverses d'œuvres éducatives, l'aide à d'autres familles, aux enfants pauvres ou handicapés"⁴². »⁴³

⁴² Jean-Paul II, *Familiaris Consortio*, 14.

⁴³ II, 8. « L'Évangile montre que la stérilité physique n'est pas un mal absolu. Les époux qui, après avoir épuisé les recours légitimes à la médecine, souffrent d'infertilité s'associeront à la Croix du Seigneur, source de toute fécondité spirituelle. Ils peuvent marquer leur générosité en adoptant des enfants délaissés ou en remplissant des services exigeants à l'égard d'autrui. » (CEC 2379).